

Pouvoir d'achat : le budget rectificatif adopté, qu'est-ce qui va changer ?

Ce ne fut pas une promenade de plaisir pour l'exécutif, contraint de faire des compromis après avoir perdu la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Mais un accord a été trouvé et jeudi 4 août 2022, la loi de finances rectificative pour 2021 a été adoptée. Elle comporte quelques mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat des Français.

Pouvoir d'achat : carburant, revalorisation et aides

L'une des mesures principales adoptées définitivement est sans aucun doute la revalorisation des prestations sociales et des retraites : la hausse annoncée et validée est de 4% pour le RSA, l'AAH ou encore l'ASS, ainsi que pour les allocations familiales. Et au niveau des aides, la conjugaison de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) est définitivement sur la voie, bien que son entrée en vigueur fasse toujours débat.

Mais c'est loin d'être tout : le parlement a validé le principe de maintenir et même augmenter l'aide sur les carburants, par le biais d'une ristourne de 30 centimes d'euro sur le litre d'essence et diesel dès septembre 2022, d'ailleurs jusqu'à la fin de l'année.

La droite n'aura pas aussi supprimé la prime de rentrée

Une bonne nouvelle, après le tollé au Sénat, est le retour de la prime de Rentrée pour tous les bénéficiaires des minimas sociaux. D'un montant de 100 euros par adulte et 50 euros par enfant, elle sera versée dès le 16 août 2022 à près de 8 millions de foyers puisqu'ont été ajoutés parmi les bénéficiaires les personnes touchant la prime d'activité.

Pour la droite sénatoriale, c'est un échec : Jean-François Husson (LR) avait aussi, au Sénat, fait supprimer cette prime pour les plus défavorisés et la transformer en une prime uniquement pour les bénéficiaires de la prime d'activité, retirant de fait l'aide à près de 4 millions de personnes parmi les plus pauvres de France.

Quelques mesures pour les salariés

Autres mesures annoncées et adoptées définitivement jeudi 4 août 2022 : des facilités pour contourner les 35 heures en vigueur en France. Le plafond d'exonération de l'impôt sur le revenu pour les heures supplémentaires passe à 7.000 euros par an.

Dans la même veine, le gouvernement va permettre le rachat par l'employeur des RTT entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2025. Les Français vont donc pouvoir travailler plus, pour le plus grand plaisir des entreprises, ce qui ne devrait guère avoir un effet positif sur le chômage puisque ça n'incitera pas les entreprises à recruter.